

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

AVIS DE PUBLICATION ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement n° 606-02-26 modifiant le règlement de zonage n°251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 2 mars 2026 le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 606-02-26, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°251-11-07 VISANT À CRÉER LA ZONE R-112 À MÊME LA ZONE R-107, AGRANDIR LA ZONE R-102 À MÊME LA ZONE R-107 ET CORRIGER UNE ERREUR CLÉRICALE EN RENOMMANT UNE DES ZONES M-46

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 7 avril 2026, à 19 h 00**, au Complexe des Seigneuries situé au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h ainsi que sur le site internet au <http://www.st-agapit.qc.ca> à la section La Municipalité / Règlements municipaux.
3. Le projet de règlement n° 606-02-26 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Agapit, le 9 mars 2026

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 606-02-26

Règlement n° 606-02-26 modifiant le règlement de zonage n°251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le règlement numéro 606-02-26 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 9 mars 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 606-02-26 sur le site internet de la Municipalité le 9 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier